



Prix du Conseil national de la médiation

publié le 07/11/2025

« Jeunesse et médiations »

Descriptif :

Médiation et gestion amiable des conflits

Cycle 3

Sommaire :

- Modalités et démarche
- Participer

Le Conseil national de la médiation organise, avec le soutien du ministère de la Justice et du ministère de l'Éducation nationale, un concours destiné à distinguer les actions ou les projets, menées dans un cadre territorial et partenarial, qui visent **promouvoir la culture de la médiation et de la gestion amiable des conflits entre les élèves** au sein des écoles et établissements scolaires

Cette deuxième édition porte sur le thème « **Jeunesse et médiations** ».

● Modalités et démarche

Ce concours s'adresse aux établissements scolaires publics et privés situés sur le territoire hexagonal et les territoires ultramarins, accueillant des élèves fréquentant les classes relevant du **cycle 3 (CM1, CM2, 6ème)**.

Les initiatives mises en exergue doivent permettre de développer chez les élèves, les personnels enseignants et la communauté éducative, **la culture de la médiation et la capacité à communiquer de manière pacifiée en tenant compte des émotions exprimées tout en favorisant la recherche de solutions amiables au conflit.**

○ Nature des projets éligibles

Les actions ou projets présentés doivent avoir pour objet de développer chez les élèves, les personnels enseignants et la communauté éducative dans son ensemble, la culture de la médiation et la capacité à communiquer de façon pacifiée en tenant compte des émotions qui s'expriment et en favorisant la recherche de solutions amiables au conflit.

Peuvent ainsi être proposés, sans que cette liste soit exhaustive, des actions ou projets favorisant :

- L'appréhension du conflit et sa gestion par le dialogue au sein des établissements ;
- Les expériences de médiation par les pairs ;
- L'apprentissage et l'acquisition, par les élèves, des compétences psycho-sociales nécessaires à la gestion de leurs émotions et de leur intelligence émotionnelle ;
- Les démarches de préoccupation partagée ou méthode Pikas en matière de harcèlement scolaire ;
- La sensibilisation et l'éducation des élèves aux modes amiables de prévention et de résolution des différends.

 [Règlement - Prix de CNM](#) (PDF de 174.7 ko)

● Participer

 [Dossier de candidature - Prix de CNM](#) (Word de 64.7 ko)

Le retour des dossiers de candidatures devra être adressé avant le **15 décembre 2025** à 18 heures à l'adresse mail suivante : cnm.sadjav-sg@justice.gouv.fr



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.